



Assemblée générale de la SHMESP
16 novembre 2019
Sorbonne, Amphithéâtre Richelieu

Absents excusés : Carole Avignon, Alexandra Beauchamp, Olivier Canteaut, Florent Cygler, Jean-Pierre Delumeau, Patrick Demouy, Thomas Deswarte, Arnaud Fossier, Gérard Giuliano, Thomas Granier, Isabelle Heullant-Donat, Marie-Clotilde Hubert, Emmanuel Huertas, Philippe Jansen, Laurence Jean-Marie, Pierre Jugie, Marjolaine Lémeillat, Bruno Lemesle, Roberte Lentsch, Enrique León, Sandrine Lerou, Eliana Magnani, Charles de Miramon, Thierry Pécout, Hannelore Pepke-Durix, Pierre Racine, Matthieu Scherman, Chantal Senséby, Sumi Shimahara, Andreas Sohn, Cécile Treffort, Maaïke Van der Lugt.

La réunion du comité s'ouvre à 9h30

Dominique Valérian remercie le comité pour son investissement au cours du mandat écoulé (enquêtes auprès des membres de leurs équipes, relais d'informations), et rappelle son importance pour la mise à jour de l'annuaire, notamment pour les équipes d'enseignants et de chercheurs (et en particulier pour les doctorants contractuels et ATER). Il est important également d'informer dans les temps le secrétariat général des changements de représentants au comité (qui doivent être annoncés aux membres un mois avant l'AG). De même, le comité joue un rôle essentiel pour le relai d'annonces, désormais rapidement diffusées par les réseaux sociaux : annonces scientifiques (colloque, séminaires, soutenances de thèses, publications...), et surtout de publications de postes et bourses, afin de s'adapter à la multiplication des guichets, dont certains en régions (collectivités locales, LABEX, IDEX, etc.). Avec le lancement des Nocturnes de l'Histoire en 2020, les membres du comité doivent enfin servir de relai avec les partenaires locaux (musées, bibliothèques, archives, etc.), qui ne sont pas touchés par les courriers de la SHMESP mais avec lesquels des actions sont menées, souvent depuis longtemps, en collaboration avec les universités et les laboratoires.

Antoine Destemberg présente les demandes d'association, rappelant que le délai de demande d'admission est de 2 mois avant l'Assemblée générale.

Membres associés :

Riccardo BERARDI, docteur en histoire de l'Université de la République de Saint-Marin et de l'Université de Nantes, professeur d'histoire et philosophie au Lycée Stefano Patrizi de Cariatì (Italie), auteur d'une thèse soutenue en 2017, sous la direction de Jean-Marie Martin et Annick Peters-Custot, intitulée « Féodalité laïque et seigneurie ecclésiastique en Italie du Sud au Moyen Âge : la Calabre des Normands à la guerre des Vêpres (1282) ». Parrainages de Jean-Marie Martin et Annick Peters-Custot.

Hannelore PEPKE, docteure en histoire, chargée de cours à l'Université Le Havre Normandie, rattachée à l'UMR 6298 – ARTeHIS (Dijon), auteure d'une thèse soutenue en 1997 intitulée « Les contacts entre la ville et la campagne aux XIV^e et XV^e siècles : le marché de Dijon ». Parrainages de Dominique Valérian et Pierre Monnet.

Jack ROSKILLY, agrégé et docteur en histoire, ATER à l'Université de Picardie Jules Verne, rattaché à l'UMR 8167 Orient et Méditerranée, et qualifié aux fonctions de maître de conférences, auteur d'une thèse soutenue en 2017, sous la direction de Michel Kaplan, intitulée « Les évêques et leur autorité dans la société byzantine des XI^e-XII^e siècles ». Parrainages de Michel Kaplan et Sophie Métivier.

Membre associé temporaire :

Thomas LACOMME, ancien élève de l'ENS Lyon, agrégé d'histoire, doctorant à l'EPHE depuis 2015 et ATER à l'Université de Paris-Nanterre, prépare une thèse de doctorat sous la direction de Laurent Morelle intitulée « Une collégiale capitale : Saint-Étienne de Troyes (1154-1314). Formation, réseaux et influences d'une communauté canoniale séculière ». Parrainages de Laurent Morelle et Catherine Vincent.

Les 4 demandes sont acceptées à l'unanimité.

L'assemblée générale commence à 10h10

Dominique Valérian remercie les participants d'être venus pour cette AG, qui revient à la Sorbonne après quelques années de délocalisation. Elle fait suite à une journée de célébration des 50 ans de la SHMESP tenue au Colegio de España de la Cité universitaire internationale, qui fut un moment à la fois chaleureux et de réflexion sur ce que la Société a réalisé au cours de ce demi-siècle et sur les enjeux actuels pour une association comme la nôtre.

Il rappelle l'organisation de la journée, cette année en partie liée à l'élection du nouveau bureau par le comité, qui sera suivie, comme les années précédentes, par un débat l'après-midi organisé par Joël Chandelier à partir de l'enquête menée auprès du comité, et qui vise à réfléchir à la place du Moyen Âge dans nos masters, et à ce que cela peut apporter à nos étudiants.

Le président évoque la mémoire de nos collègues disparus au cours de l'année écoulée :

Guy Bois : Né en 1934, il était agrégé d'histoire et diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris. Après avoir enseigné dans le secondaire, puis à la Sorbonne, il a rejoint le CNRS comme chargé de recherches, et soutenu son doctorat d'État en 1973. Maître de conférences puis professeur à l'Université de Besançon de 1973 à 1988, il a ensuite été élu professeur à l'Université Paris VII, où il exerça jusqu'à son départ en retraite en 1997. Sa thèse d'État fut publiée en 1976 sous le titre *Crise du féodalisme. Économie rurale et démographie en Normandie orientale du début du XIV^e siècle au milieu du XVI^e siècle*, puis traduite en anglais en 1984. Elle mobilisait les méthodes de l'histoire quantitative au service d'une étude de la condition paysanne en Normandie avant, pendant et après la Guerre de Cent ans. Il s'est tourné ensuite vers le cas d'école de la Bourgogne méridionale. Publié en quatre langues, son livre *La mutation de l'an mil : Lournand, village mâconnais de l'antiquité au féodalisme* (Paris, 1989) suscita un intense débat. Toujours soucieux de théorisation, il aimait à dialoguer avec les économistes et affectionnait les comparaisons sur le temps long. Dans cette veine, il a publié *La grande dépression médiévale : XIV^e-XV^e siècles ; le précédent d'une crise systémique* (Paris, 2000) et *Une nouvelle servitude* (2003).

Pierre Riché : Né en 1921, il a été professeur au lycée de Constantine en 1948, puis assistant à la Sorbonne et maître assistant à l'université de Tunis, il a soutenu sa thèse en 1962 : *Éducation et culture dans l'Occident barbare*, quatre fois rééditée, traduite en six langues. Il fonde à Nanterre en 1968 le Centre de recherches sur l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge, qu'il dirige jusqu'à sa retraite de l'université en 1989. Il donne alors la synthèse qui reste de référence sur *Écoles et enseignements dans le haut Moyen Âge* et deux ouvrages de synthèse sur les

Carolingiens : *La vie quotidienne dans l'Empire carolingien* et *Les Carolingiens, une famille qui fit l'Europe*, plusieurs fois réédités et traduits en cinq langues. Dans la perspective de l'an 2000 qui approchait, il s'intéressa à Gerbert d'Aurillac le « pape de l'an mil » dont il édita et traduisit la correspondance. Depuis sa retraite, il n'avait jamais cessé de travailler et de publier, enrichissant des travaux plus anciens, proposant des synthèses ou des articles de vulgarisation, un *Dictionnaire des Francs* et même des textes nouveaux comme ce *Manuale scholarum* édité et traduit il y a quatre ans seulement.

Véronique Gazeau précise que Pierre Riché a écrit des mémoires très intéressantes (*C'était un autre millénaire : souvenirs d'un professeur de la communale à Nanterre*, Paris, 2008).

Une minute de silence est observée en leur mémoire.

Élection des nouveaux membres du comité :

Claire Soussen-Max est présentée pour représenter l'Université du Littoral-Côte-d'Opale (Boulogne-sur-Mer), Lucie Malbos pour l'Université de Poitiers, et Emmanuel Huertas pour l'Université Toulouse-Jean-Jaurès.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

Présentation des nouveaux membres titulaires et des nouveaux membres associés

Le secrétaire général présente ensuite les **nouveaux membres** sociétaires, associés et associés temporaires de la société :

Maîtres de conférences :

Olivia ADANKPO-LABADIE (Université de Grenoble Alpes)

Adrien BAYARD (Université d'Artois)

Émilie COTTEREAU-GABILLET (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Marie FAVEREAU-DOUMENJOU (Université Paris Nanterre)

Boris JAMES (Université Paul Valéry – Montpellier 3)

Fanny MADELINE (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Damien MARTINEZ (Université Lyon 2 Lumière)

Ambre VILAIN (Université de Nantes)

Professeurs :

Cyrille AILLET (Université Lyon 2 Lumière)

Véronique BEAULANDE-BARRAUD (Université Grenoble-Alpes)

Cédric GIRAUD (Université de Lorraine – Metz)

Anne MASSONI (Université de Limoges)

Chargé de recherche au CNRS :

Cédric QUERTIER (LaMOP)

Adrien Bayard et Cédric Quertier se présentent

Antoine Destemberg donne la liste des membres associés et membres associés temporaires élus par le comité.

Rapport financier

Le rapport financier est ensuite présenté par le trésorier qui le commente.

Rapport financier (exercice 2018)

• Bilan global :

| Dépenses | 13766,38 | Recettes | 16709,53 |
|--------------------------------|----------|---|----------------|
| Congrès | 2123,02 | Cotisations, annuaires, frais de port de l'annuaire | 16468,38 |
| Publications | 2524,30 | | |
| Bureau, timbres | 2044,71 | Intérêts bancaires | 241,15 |
| Bourses | 2600,00 | | |
| Rencontres de Blois | 546,40 | | |
| Site internet | 3098,40 | | |
| Commission docteurs sans Poste | 175 | | |
| Frais bancaires | 654,55 | | |
| | | Excédent : | 2943,15 |

• Soldes des comptes :

| | 1 ^{er} janvier 2018 | 31 décembre 2018 |
|---|------------------------------|------------------|
| Compte courant Caisse d'Épargne Île-de-France | 1204,26 | 3060,74 |
| Compte courant La Banque Postale Paris | 1015,20 | 6860,72 |
| Livret A Caisse d'Épargne Île-de-France | 35152,92 | 30394,07 |

Les comptes restent sains et les cotisations demeurent à un niveau comparable à celui des années précédentes. On relève que le bilan de l'année 2018 est excédentaire, à la différence de celui de 2017, qui comportait des dépenses élevées liées au congrès de Jérusalem.

Stéphane Péquignot remercie vivement Alexis Grélois pour son long engagement au service du Trésor de la SHMESP. Alexis Grélois est vivement applaudi par l'assemblée.

Il est proposé que le tarif de la cotisation 2020 reste inchangé, soit 25€ pour les sociétaires et membres associés et 20€ pour les membres associés temporaires. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Le trésorier rappelle que, pour le paiement des cotisations, les membres de la société sont invités à privilégier un virement bancaire, par rapport aux chèques.

• Paiement par virement bancaire :

Nom : Société des Historiens Médiévistes
Banque : Caisse d'Épargne Île-de-France
Agence : Paris-Pernety
IBAN : FR76 1751 5900 0008 0019 9206 145
BIC : CEPFRPP751

Veuillez impérativement indiquer vos nom et prénom dans le message accompagnant le virement, ainsi que « cotisation + année(s) concernée(s) » afin que votre versement puisse être identifié sur les relevés de compte.

• Paiement par chèque :

Ordre : SHMESP ou Société des Historiens Médiévistes

À adresser à Stéphane Péquignot, École pratique des hautes études, 45-47 rue des Écoles 75005 Paris

Dans le cas de chèques collectifs (par ailleurs très appréciés), merci de noter au dos de ceux-ci les noms des collègues cotisants.

Le trésorier présente deux propositions de modification des frais d'inscription aux congrès discutées en bureau :

1° Exemption pour les collègues chargés d'un rapport introductif ou des conclusions.

2° Pour les participants non à jour de cotisation ou non membres de la Société : frais d'inscription majorés du montant de la cotisation.

Les deux propositions sont mises au vote. La première recueille l'unanimité, la seconde l'unanimité moins une voix contre. Les deux propositions sont adoptées.

Conformément à l'article 6 du règlement intérieur, deux commissaires aux comptes avaient été désignés à l'assemblée du congrès de printemps : Geneviève Bühner-Thierry et Marie Bouhaïk-Gironès. Les deux commissaires attestent de la sincérité des comptes. Mis au vote de l'assemblée, l'approbation des comptes et le quitus aux trésoriers sont adoptés à l'unanimité.

Frank Collard demande pour quelle raison les frais bancaires et le coût des rendez-vous de Blois sont plus élevés cette année. Alexis Grélois et Stéphane Péquignot répondent qu'il y a eu deux tables rondes de la SHMESP à Blois, et que la Banque postale a augmenté ses frais. Alexis Grélois précise enfin que la gestion du compte à la Banque postale est difficile, la SHMESP ne disposant pas de conseiller attitré.

Rapport moral du mandat du bureau (2016-2019)

Le président rappelle les chantiers engagés au cours du mandat écoulé, conformément aux engagements pris lors de l'AG 2016 : réflexion sur la fonction de la SHMESP, dans le prolongement des débats sur les statuts ; visibilité des études médiévales ; docteurs et doctorants.

- Réflexion sur la fonction et le fonctionnement de la SHMESP

Une enquête auprès des membres et un débat lors de l'AG de 2017 n'ont pas débouché sur des revendications nouvelles, sinon la nécessité d'être audibles auprès des décideurs, et donc du public.

Adhésions : L'état des adhésions et des cotisations est satisfaisant (484 pour 2018, 435 pour 2019, mais certaines cotisations sont encore attendues donc on restera au même niveau), avec une clarification des statuts des différents membres, notamment pour les associés temporaires (catégorie désormais réservée aux seuls doctorants) en supprimant la condition d'enseignement dans le supérieur, ce qu'il faut rappeler car certains doctorants pourraient souhaiter adhérer.

Annuaire : Deux annuaires ont été réalisés, pour 2017 et 2019. Le secrétariat général a appliqué la décision de l'AG 2018 de supprimer de l'annuaire les membres qui, après relance, ne sont plus à jours de leur cotisation depuis plus de 3 ans. À une question de Michel Kaplan, Antoine Destemberg indique que 160 noms ont ainsi été retirés, concernant notamment des membres associés temporaires qui ont cessé leur activité de recherche. Il rappelle la nécessité pour le comité de tenir le secrétariat général informé des recrutements sur les postes non-titulaires (doctorants contractuels, ATER) dans les différents établissements. Il explique enfin le problème de retard de la livraison de cet annuaire, dû à une erreur de l'imprimeur.

Claire Angotti demande la parole pour alerter sur la situation de l'histoire médiévale à Reims, et un débat s'engage sur ce problème : il ne reste plus que 2 titulaires, et il manque désormais 500 heures en histoire médiévale, assurées en partie par une dizaine

de vacataires. Plus globalement, pour assurer l'encadrement de 700 étudiants en histoire, l'université de Reims ne dispose que de 15 titulaires. Bien que l'équipe ait reçu une excellente évaluation lors de la visite de l'HCERES, la demande d'un nouveau poste a été refusée cette année, et il n'est pas sûr que l'ATER soit renouvelé. Cette situation risque à terme de voir disparaître l'enseignement d'histoire médiévale à Reims. Dominique Valérian regrette qu'avec l'autonomie des universités la marge de manœuvre de la SHMESP soit désormais très réduite, et surtout que cette situation se retrouve à l'avenir dans d'autres universités. Claude Gauvard rappelle qu'elle connaît bien la situation rémoise, et pense que la SHMESP doit intervenir absolument, car c'est l'enseignement de l'histoire médiévale qui est menacé. Élodie Lecuppre va dans le même sens, proposant de s'appuyer sur le diagnostic alarmant des rapports préparés pour la Loi de programmation sur la recherche concernant l'emploi permanent. Franck Collard confirme que même durant les périodes de vaches maigres précédentes, il y avait 3 titulaires à Reims, ce qui montre une situation vraiment dramatique. Antoine Destemberg demande quelle est la situation budgétaire générale de l'université, et celle des autres périodes historiques. L'histoire moderne est aussi en grande difficulté, et les seuls à aller à peu près bien sont les contemporanéistes – mais d'une manière générale les sciences humaines ne sont pas la priorité de la présidence, alors que les historiens ne sont pas soutenus par la direction de l'UFR, ce qui n'a fait qu'empirer les choses. Dominique Valérian propose de rédiger une lettre signée par président de la SHMESP et les deux vice présidentes du CNU, et prendra pour cela contact avec les deux collègues de Reims pour la préparer.

Philippe Jansen signale qu'une situation similaire s'est présentée à Nice pour l'histoire antique, et la SoPHAU est intervenue. La SHMESP ne doit pas seulement être en position de réaction, et il serait nécessaire de faire, via le comité, une prospective pour avoir un état de la situation et pouvoir agir en amont. Élisabeth Lalou ajoute que le département d'histoire de l'Université de Rouen est également sinistré, en particulier en médiévale. Véronique Beaulande fait remarquer que la conjoncture est globalement défavorable, avec des départs importants alors que la rigueur est imposée pour redresser les comptes, et qu'il faudrait aussi faire un bilan des heures complémentaires en histoire médiévale dans les universités.

Comité : Des efforts ont été faits pour impliquer davantage le comité, ce qui a bien fonctionné au début, moins par la suite, mais il faut rappeler l'importance de cette instance, qui ne doit pas servir qu'aux élections de nouveaux membres associés ou des bureaux, mais doit aussi et surtout être une courroie de transmission, dans les deux sens, avec les collègues des institutions qu'ils représentent, mais aussi avec les régions dans lesquelles ils sont implantés.

Communication. Une meilleure articulation entre les différents modes de communication (site internet, lettre, réseaux sociaux) a été recherchée. Le site est réservé pour les informations pérennes : il a été revu et est désormais plus lisible, mais il continue encore à poser un certain nombre de problèmes techniques qui nécessiteront à l'avenir une réflexion en vue d'une possible migration sous wordpress. Se pose en particulier la question de l'annuaire en ligne et surtout de la bibliographie des médiévistes, qui n'est plus alimentée régulièrement. Pour celle-ci il faudrait réfléchir à un système qui évite les saisies multiples de la bibliographie des membres (HAL-SHS, pages personnelles, bibliographie de la SHMESP...). Une nouvelle lettre est désormais envoyée, avec un serveur plus ergonomique, et sert pour les annonces de moyen terme. Les réseaux sociaux (Facebook et tweeter) servent pour les annonces de postes, de bourses, les appels à contribution, qui demandent une diffusion rapide – ce qui suppose que l'information soit envoyée à la SHMESP (à l'adresse webmaster@shmesp.fr) au plus tôt.

Congrès et publications : Trois congrès se sont tenus durant le mandat (Jérusalem 2017, Rennes 2018 et Francfort 2019), et ont tous été de belles réussites. Deux ont été lancés : Perpignan (21-24 mai 2020 *Frontières spatiales, frontières sociales*, que présente Claude Denjean) et Bruxelles (20-23 mai 2021, *Modèles, réseaux et échanges curiaux au Moyen Âge*), avec une innovation, la co-organisation avec le réseau des médiévistes belges de langue française). Le Comité scientifique paritaire franco-belge est en cours de constitution. Carole Mabboux, au nom de Pierre Savy, propose l'organisation en 2022 du congrès par l'École française de Rome, sur le thème *Succéder au Moyen Âge*, et lit le texte d'argumentaire.

La notion de « tradition » a été amplement utilisée pour aborder la société médiévale, dans ses expressions politiques, religieuses et culturelles, notamment. Des travaux sont à l'œuvre sur la notion de « réforme », les façons dont les institutions médiévales répondent à un besoin de changement sans bouleverser leurs cadres de référence, souvent d'ailleurs dans un espoir de retour à un état (estimé) de stabilité antécédent, jugé meilleur.

On propose comme objet de recherche pour un colloque de la SHMESP en 2022 la notion de « succession », thématique à même de rassembler les historiens du fait politique, économique, culturel, religieux, juridique pour l'ensemble de la période, en Occident comme au-dehors. L'importance de la succession à l'époque médiévale nous semble pouvoir être soulignée, bien que l'objet « succéder » n'ait guère été thématisé comme tel – même, si bien sûr, il existe des travaux sur tel ou tel aspect de la question.

L'idée n'est pas d'aborder la transmission et les façons dont celle-ci est réglée par celui qui s'assure une postérité, mais de se placer du point de vue du successeur. Succéder, c'est s'inscrire dans une continuité qui dépasse la disparition ou le départ des individus ou des éléments auxquels on succède. Comment succède-t-on ? Quels mécanismes de légitimation, de récupération ou de distanciation met-on en place pour s'assurer une place individuelle au terme d'une série ? Pourquoi se présenter ou présenter quelqu'un d'autre, une institution, une école de pensée, comme la suite d'une entité dont la spécificité est désormais abolie ? Prétendre « succéder », c'est renvoyer l'impression que coexistent le passé et l'actuel. De nombreux travaux ont déjà abordé les ressorts de la transmission patrimoniale et dynastique dans la société médiévale (à travers les constitutions d'apanages par exemple), sous l'angle de l'édification légale comme sous l'angle des rituels. Il s'agirait ici de se pencher sur leur réception, laquelle n'implique pas moins de démarches légitimatrices, puisque succéder, c'est aussi s'assurer que les « publics » (sujets d'un royaume, mais aussi clients d'une activité commerciale, élèves d'un maître) nous reconnaissent en tant que conservateurs et garants d'une qualité passée.

En parallèle des questions de légitimation et de représentation, on compte s'intéresser aux dimensions pratiques de la succession, qui renvoie à différents domaines de l'action humaine : les dynasties, les lignées, mais aussi les ateliers, les compagnies commerciales. On pense au droit d'inventaire, au bilan économique, aux comptes que l'on tient. Succéder implique de gérer ce qui est reçu et de l'assumer. Comment se forme-t-on à prendre la suite d'une activité, qu'elle soit gouvernementale, artisanale ou commerciale ? Dans bien des cas, la dimension lignagère ne suffit pas : quelles compétences doit-on prouver et dans quel cas paraît-il opportun voire nécessaire de refuser un héritage ? Se placer du côté du successeur amène à considérer les tensions apparaissant entre gestion d'un patrimoine (financier, technique ou symbolique) et adaptation à des conditions matérielles ou sociales changeantes. Dans ce cadre, le successeur doit définir sa marge de liberté en regard de pratiques héritées.

Enfin, on espère intégrer à cette thématique une approche historiographique : à partir de quels critères et dans quelle démarche explicative les chroniqueurs, historiographes, philosophes médiévaux (ou plus récents) établissent-ils les liens de succession quand ceux-ci ne sont réglés ni par la filiation, ni par la loi ? Il est des successions d'individus, mais aussi des successions d'écoles, d'artistes, de normes, pour lesquelles il revient au public d'estimer les similitudes ou les continuations de certaines théories, œuvres ou structures

sociales. Souvent, ces successions abolissent l'impératif de continuité chronologique ou jouent avec lui. Les débuts de l'humanisme en sont un exemple aisé, plusieurs auteurs du XIV^e siècle étant présentés par leurs contemporains comme les successeurs des grandes plumes antiques. Dans le domaine historiographique, la notion de *translatio imperii* (mais aussi celle de *translatio studiorum*) révèle le besoin cognitif de créer une continuité des puissances ou des centres en imaginant leur succession, empêchant une vacance.

Les premières pistes que l'on propose à la réflexion sont :

- les rapports, voire l'écart, entre norme et pratique de la succession ;
- les degrés divers de liberté que s'autorise le successeur en regard de l'héritage reçu ;
- la part du public dans la création du successeur, hors des cadres légaux ;
- et les critères qui justifient la succession lorsque celle-ci sous-entend une délocalisation ou un bond temporel.

Philippe Jansen approuve le texte, mais s'interroge sur la tenue, deux années de suite, du congrès hors de France, soulignant l'importance d'avoir des rencontres régulières en France, qui permettent de nous connaître et de connaître nos universités. Dominique Valérian répond que la raison de ce choix s'explique par la volonté de Pierre Savy de tenir le congrès avant la fin de son mandat de directeur des études médiévales de l'École française de Rome. Jean-Philippe Genet rappelle qu'il y a eu un colloque sur la succession par héritage et par élection, et il faudra prendre garde à ne pas faire double emploi. La proposition est votée à l'unanimité moins une abstention. Pour 2024 Thierry Pécourt propose la candidature de l'université de Saint-Étienne, cette date correspondant aux 40 ans du CERCOR, sur un thème à définir autour de l'histoire religieuse.

Didier Panfili présente le volume du congrès de Rennes, et souligne des problèmes pour le prochain volume des actes du congrès de Francfort, puisqu'il manque cinq articles et que deux auteurs n'ont pas donné de nouvelles.

Les publications continuent à paraître dans les temps, malgré les difficultés auxquelles doivent faire face les responsables des publications. Les volumes des congrès de la SHMESP publiés par les Publications (puis Éditions) de la Sorbonne sont désormais mis en ligne rapidement sur Openedition, en libre accès dès la première année (avec un téléchargement possible avec l'abonnement Freemium). Une page Academia a été ouverte avec les sommaires de nos congrès.

Concours : Les bibliographies de concours sont désormais publiées en version courte pendant l'été par *Historiens et Géographes*, et en version longue à la rentrée sur notre site, ce qui permet une plus large diffusion. L'expérience des dossiers proposés par les collègues spécialistes a bien fonctionné pour les deux questions sur l'Islam et sur le haut Moyen Âge, beaucoup moins pour la dernière question, ce qui est décevant et nécessite un débat. Il est suggéré que, comme cela se fait pour la bibliographie, la SHMESP prenne l'initiative de demander à quelques collègues motivés de coordonner ce travail, en identifiant les besoins (synthèses, documents traduits et/ou commentés, etc.) et en sollicitant les spécialistes (en activité ou à la retraite) sans attendre des propositions spontanées qui ne viennent pas. Annick Peters-Custot insiste sur le fait que dans les universités il n'y a pas toujours un spécialiste du sujet, et qu'il est important de faire des dossiers pour TOUTES les questions, y compris celles qui semblent moins exotiques. Faire circuler des dossiers de textes et documents serait particulièrement utile. Georges Sidéris se dit choqué du manque d'investissement des occidentalistes à qui on ne demande que de transmettre un TD, et dit que si la question se pose à l'avenir pour Byzance, il ne répondra pas. Anne-Marie Helvetius abonde dans ce sens en proposant que l'appel ne se limite pas aux spécialistes, mais à l'ensemble des collègues qui doivent bien avoir dans leurs stocks des choses utiles. Geneviève Bühner-Thierry pense que cela est moins le fait d'une mauvaise volonté que d'une charge de

travail qui empêche de répondre, mais aussi parce que pour les questions précédentes les spécialistes, moins nombreux, faisaient peut-être plus cohésion. Véronique Beulande dit qu'il n'est pas trop tard pour fournir les dossiers. Claire Angotti évoque le fait qu'elle ne savait pas trop quoi fournir et qu'elle aurait eu besoin d'un modèle pour savoir ce que les collègues pouvaient attendre. Annick Peters-Custot répond que TD et cours sont acceptés.

Poursuite des liens et des collaborations avec les autres associations d'historiens du supérieur. Elle a permis des actions communes, qui se poursuivent, pour défendre un certain nombre de positions, mais il faut reconnaître que nous restons peu audibles auprès des ministères (rôle mineur sur les programmes du secondaire, marginalisation pour la préparation de la réforme du CAPES, faiblesse des résultats pour les doctorants). De ce constat découlent deux initiatives cette année, pour peser davantage auprès des décideurs publics : d'une part une coordination des sociétés savantes académiques, et d'autre part le lancement des Nocturnes de l'histoire (cf. *infra*). Le 6 septembre 2018 une première réunion a été organisée, rassemblant 78 personnes représentant les sociétés savantes académique mais aussi des media scientifiques, qui a montré de réelles convergences dans nos préoccupations et nos revendications, notamment entre sciences humaines et sociales et sciences « dures ». Depuis, ce groupement a joué un rôle important dans la consultation pour la loi de programmation sur la recherche, et le 15 novembre 2019 une nouvelle réunion au campus Condorcet, avec une soixantaine d'associations représentées, a ébauché les contours d'une future fédération des sociétés savantes académiques visant à peser davantage sur le débat public. Aude Mairey, qui y a participé pour la SHMESP, en fait un rapide compte-rendu : les statuts de cette future fédération ont été discutés, notamment autour de la question de la pondération des voix en fonction du nombre de membres, qui devra être modérée pour conserver une bonne représentation des petites associations disciplinaires. La mise en route de cette fédération est prévue au printemps 2020, avec la signature d'une charte en janvier pour les membres fondateurs. Son objectif sera de faire du lobbying auprès des décideurs et de la presse, mais aussi d'organiser ateliers et groupes de travail sur des thématiques communes (éthique, doctorat, etc.).

- **Visibilité des études médiévales**

Cette réflexion a été le thème du débat organisé à l'occasion de l'assemblée générale de 2018. Un effort a été fait pour renforcer la diffusion des études médiévales en direction d'un public large, notamment par l'organisation par la SHMESP de cinq tables-rondes aux Rendez-vous de l'histoire de Blois, trois avec la SoPHAU en 2017 (La transmission du savoir scientifique ; manuels scolaires) et 2018 (histoire et BD), une avec le GIS Moyen Orient mondes musulmans en 2018 (images en Islam), et une propre aux médiévistes en 2019 (Les Italies médiévales : un laboratoire politique).

En 2019 a été lancée, avec les trois autres associations d'historiens du supérieur, l'initiative des Nocturnes de l'histoire, visant à promouvoir les travaux des chercheurs auprès du grand public mais aussi à obtenir une meilleure visibilité (et légitimité) auprès des décideurs. Un comité scientifique a été mis en place, composé de deux représentants de chaque période, pour évaluer la qualité scientifique des propositions. Malgré un calendrier très contraint, cet appel a rencontré un grand succès avec 88 manifestations programmées dans 46 villes sur tout le territoire français, en métropole et en outre-mer, et dans un institut de recherche français à l'étranger (l'Institut Français d'Études Andines de Lima). Ces propositions émanaient de laboratoires, de bibliothèques, de musées, de collègues du secondaire avec les régionales de l'APHG et les Clionautes, voire d'étudiants. Beaucoup touchaient à l'histoire contemporaine, mais les médiévistes étaient bien représentés, soit seuls soit à travers des manifestations couvrant plusieurs périodes. Un site dédié à ces manifestations a été mis en ligne

(<https://nocturnesdelhistoire.com/>). Lucie Malbos fait remarquer que le mercredi peut poser problème pour organiser des manifestations dans les cinémas, et devrait être évité à l'avenir.

Emmanuelle Vagnon, au nom de Juliette Dumasy rappelle l'exposition *Quand les artistes dessinaient les cartes* en cours aux Archives nationales, et invite à une visite guidée le samedi 30 novembre à 14h30.

Enfin un dernier chantier a été ouvert, sur la visibilité de nos formations et notamment du master, avec une enquête coordonnée par Joël Chandelier, qui servira de base pour les années à venir.

- **Action en faveur des docteurs et doctorants**

Celle-ci a été une priorité et le dossier a été pris en charge par Annick Peters-Custot.

Ce chantier suivait une lettre rédigée, notamment, par Amélie de Las Heras et Fanny Madeline, alertant la SHMESP sur ce sujet préoccupant. L'essentiel du discours de notre Société devait porter sur la revendication prioritaire de créations de postes de titulaires dans notre domaine (comme dans d'autres). Anticipant toutefois les suites d'une inflexion ancienne et constante de la politique de notre ministère de tutelle, et qui a objectivement conduit à la suppression d'une centaine de postes fixes cumulés dans le supérieur, en histoire médiévale, nous voulions aussi nous préoccuper de nos collègues qui, déjà nombreux, désirent poursuivre des activités de recherche tout en n'ayant pas de postes statutaires dans le Supérieur.

Les trois objectifs prédéfinis étaient : la veille statistique, l'information des jeunes chercheurs, la formulation de propositions concrètes.

Une Commission a été créée dans la foulée de l'AG de 2016, grâce à un noyau de volontaires qui s'est enrichi ultérieurement, et il faut ici remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont participé aux travaux de cette commission et en ont soutenu les différentes activités. La Commission a travaillé en concertation étroite avec l'APHG (par le biais de son président, Franck Collard, également membre de la commission) et avec la SoPHAU, par l'intermédiaire de Laetitia Graslin, chargée au sein de la SoPHAU de ces questions. Les présidents de l'AHMUF (historiens modernistes) et de l'AHCESR (historiens contemporanéistes) ont été informés des démarches entreprises et, pour certaines d'entre elles, s'y sont associés notamment à partir du moment où l'AHCESR a élu comme président Clément Thibaud, très réceptif à ces questions.

En 2016-7 un questionnaire a été proposé en collaboration avec la SoPHAU, relayé par les directeurs de laboratoires et l'APHG, pour constituer un corpus de propositions insérées dans le contexte plus large de la valorisation du doctorat, mais centrées en particulier sur les conditions de travail de recherche des enseignants du secondaire, dont la part est majoritaire. Une lettre, signée par les présidents des 4 associations du supérieur et de l'APHG, a été envoyée aux ministres, au DGESCO (directeur général de l'enseignement scolaire) et recteurs pour les sensibiliser à la question des chercheurs dans le secondaire, et leur proposer des moyens à mettre en œuvre pour concilier leurs activités, et donc les reconnaître. Ces courriers n'ont pas obtenu de réponse. En parallèle, toujours avec la SoPHAU, une réflexion a été menée sur la question de l'intégration des docteurs dans les laboratoires, celle de l'accès aux bibliothèques universitaires (et à leurs ressources en ligne), et celle enfin de la circulation de l'information. Nous avons insisté sur l'importance de conserver à ces docteurs, quand ils restent actifs dans la recherche, un accès aux ressources numériques des laboratoires, une adresse électronique de l'université et une page personnelle liée aux laboratoires. Un vade-mecum à destination des jeunes chercheurs, rédigé par Amélie de Las Heras et Roxane Chilà, a été mis sur le site de la SHMESP. Au niveau de la SHMESP il a été décidé lors de l'AG 2017 de modifier le règlement intérieur pour permettre aux docteurs de demander à être membres associés de la Société, et un nouveau poste au bureau a été créé, consacré exclusivement à la veille sur les postes, contrats, bourses, au niveau national et international, sur lequel a été élu M. Eychenne. L'ouverture des

comptes facebook et twitter vise tout particulièrement à une diffusion rapide de ces annonces, dont les délais de réponse sont souvent très courts.

En octobre 2018, avec le soutien de Thierry Kouamé et Isabelle Guyot-Bachy, la SHMESP a obtenu de la directrice de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne la possibilité pour les docteurs de s'inscrire sur présentation du diplôme du doctorat, sans limitation de durée et avec accès aux ressources numériques, exemple que les membres du comité sont chargés de mettre en avant pour obtenir des dispositions semblables dans leurs bibliothèques universitaires, notamment les plus grandes, de rang régional.

En 2018-9 la réflexion s'est poursuivie dans le cadre des échanges avec les sociétés savantes académiques, avec la mise en place d'un groupe de travail consacré spécifiquement au doctorat et à la question de sa valorisation, dont les résultats ont en partie alimenté les propositions faites pour la loi de programmation sur la recherche.

Problèmes avec le rectorat de Versailles

Cette année le rectorat de Versailles a adopté une politique systématique de refus de détachement ou mise en disponibilité des professeurs du secondaire ayant obtenu un contrat dans l'enseignement supérieur ou la recherche. Ce rectorat a toujours été difficile, mais la nouvelle rectrice, qui n'est pas une universitaire mais une énarque (de la promotion du président de la République), a opposé une fin de non-recevoir à toutes les demandes de réexamen. Une lettre, proposée par SHMESP, AHMUF et AHCESR, et signée par plus de 260 collègues – d'histoire, littérature et langues surtout, mais aussi autres discipline, d'Ile de France et de régions. Elle a été envoyée à la rectrice par mail et courrier A/R, sans retour, puis adressée au DGESCO, DGRH (directeur général des ressources humaines), aux deux ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, ainsi qu'au conseiller éducation du président de la République Thierry Coulhon – le seul à avoir répondu, mais sans prendre d'engagement.

Une doctorante à Paris 1, accompagnée de représentants syndicaux, a réussi à obtenir un rendez-vous avec la cheffe de la Direction des personnels enseignants du rectorat de Versailles et son adjointe. Elle n'a pas obtenu satisfaction, mais on lui a donné les critères qui ont présidé aux décisions, qui laissent songeur :

- l'ancienneté – critère surprenant pour des néo-recrutés, d'autant que certains doctorants ont finalement obtenu des disponibilités sans ancienneté
- la discipline ; on nous rappelle régulièrement que l'histoire est une discipline sous tension, mais le ministère refuse d'augmenter le nombre de postes au concours
- la rectrice privilégierait les universités de son académie ; on a donc recommandé à cette doctorante de changer de directeur de thèse,
- le projet scientifique – la Direction des personnels enseignants se substitue donc à l'expertise des écoles doctorales.

Pour le reste, les services du rectorat se cachent derrière la confidentialité des dossiers.

Il y a visiblement une méconnaissance totale du doctorat : les interlocuteurs ont confondu, tout au long de l'entretien, doctorat et contrat doctoral, au point de proposer un mi-temps dans le secondaire à la doctorante afin de réaliser son doctorat dans le supérieur... sans prendre en compte le fait qu'un contrat doctoral à temps plein n'est pas compatible avec un autre emploi. Ils ont fini par conseiller de « faire des pétitions », manière de dire que cela ne sert à rien...

Avec Clément Thibaut et Nicolas Le Roux, il a donc été décidé de rendre publiques la lettre et ses signatures, sur nos sites et réseaux sociaux.

Claire Soussen demande si on ne peut pas jouer sur le calendrier, la nomination des ATER, relativement tardive, se télescopant avec les mutations dans le secondaire et le résultat des concours. Ce problème est cependant difficile à résoudre, en raison des annonces de postes d'ATER et, pour les contrats doctoraux, des dates de soutenances de master. Dans nombre de

rectorats pourtant, il est proposé à ceux qui envisagent ce type de contrat de le signaler à l'avance, et leur dossier est mis à part, ce qui en général leur permet de bénéficier sans difficulté de leur détachement ou disponibilité une fois leur contrat obtenu. C'est donc surtout un problème de gestion des personnels dans les rectorats. Geneviève Bühner-Thierry fait remarquer qu'il s'agit en fait d'une position de principe de la rectrice de Versailles, qui ne veut pas donner de détachement ou disponibilité, quoi qu'il arrive. Le cas s'est présenté pour une de ses doctorantes qui avait adressé sa demande dès le mois de mai, sans réponse du rectorat (qui est pourtant tenu légalement de répondre dans les deux mois) – la réponse n'est arrivée qu'en septembre, alors qu'elle était déjà affectée. De même, un doctorant de Lyon a vu sa demande rejetée alors qu'il est TZR sans affectation. François Foronda rappelle que le problème du rectorat de Versailles date au moins du milieu des années 90, ce que confirment Michel Kaplan et Claude Gauvard. Michel Kaplan ajoute que la nomination désormais possible de recteurs qui ne sont pas issus de l'enseignement supérieur et ne sont pas eux-mêmes docteurs risque de conduire à une généralisation de ces difficultés. Franck Collard déplore ce gâchis et cette machine à créer des rancœurs et ressentiments ; il confirme que Versailles est un cas particulier, avec une équipe d'IPR très hostile aux doctorants (cas de non-titularisation de doctorants sur des critères discutables). Il a été reçu au nom de l'APHG par le ministre et a évoqué cette situation, en insistant sur le fait que le dispositif bac-3/bac+3 s'accompagne de facilitations pour les enseignants de se former en continu, et donc de participer à des colloques ou de faire des thèses.

En attendant il faut rappeler aux futurs doctorants qu'ils doivent éviter de demander l'académie de Versailles dans les choix d'affectation.

Point sur les concours et la réforme du CAPES

Très peu d'informations sont à l'heure actuelle disponibles sur cette réforme importante, ce qui suscite de vives inquiétudes. Un cadrage général devait paraître mi-novembre, mais pour l'instant il est impossible d'avoir des informations sur la nature même des épreuves, et notamment sur la place du disciplinaire qui semble faire débat.

Rapports sur le CoNRS

Marie Bouhaik-Gironès, membre de la section 32 du CoNRS, souligne combien la période est difficile, avec 250 postes seulement en 2019, alors que le chiffre tourne normalement autour de 300. La section 32 a été cependant relativement peu touchée en raison de nombreux départs à la retraite. Il n'y a pas encore d'information sur la campagne 2020. La fusion des corps de chargés de recherche de 1^{re} et 2^e classe a une influence sur les recrutements, et il est conseillé désormais de se présenter tôt, un an après la thèse. Les délégations CNRS ont été assez nombreuses, et il faut rappeler que la préparation de l'habilitation n'est plus le critère déterminant. C'est désormais le projet de recherche qui intéresse le CNRS.

Rapport sur le CNU pour la mandature, présenté par Élodie Lecuppre-Desjardin et Julie Claustre

La composition du bureau est restée identique. Le comité est présidé par Sylvie Crogiez-Pétrequin, vice-présidé pour le rang A par Élodie Lecuppre-Desjardin, pour le rang B par Julie Claustre, et Nicolas Kyriakidis assume le rôle d'assesseur rang B.

Session des qualifications et des CRCT (28 janvier - 2 février 2019)

Les opérations sont dématérialisées et, comme l'an dernier, les candidats pouvaient envoyer leur thèse ou HDR par courrier traditionnel si elles excédaient le volume autorisé par l'interface. Dans cette nouvelle configuration, le ministère s'est chargé, grâce au recrutement de vacataires, d'effectuer un premier tri et d'examiner la recevabilité des candidatures, plus particulièrement

la présence du diplôme et du rapport de soutenance complet.

En raison de difficultés signalées l'an dernier, les examinateurs avaient demandé le retour du CV dans le dossier de candidature.

La 21^e section a reçu **314 dossiers** - ce qui constitue un chiffre en baisse par rapport à 2018 (340 dossiers), dont **276 dossiers de MCF** hors Museum (contre 293 en 2018) et **38 PR** (contre 47 en 2018). On constate encore une fois une augmentation inquiétante des demandes de requalification : **72 demandes de requalification de MCF** (contre 64 l'an dernier), dont 41 femmes et 31 hommes. Pour 48 d'entre eux, il s'agissait d'une première demande de requalification. Un dossier a été classé hors-section et 7 candidats n'ont pas été requalifiés.

La 21^e section s'est inscrite dans la suite de celle qui l'avait précédée, avec la même logique de sélection. Les dossiers rejetés l'ont été parce qu'ils ont été jugés :

- 1) Hors section
- 2) Irrecevables (i.e. ne répondant pas aux critères du ministère - cette sélection a été essentiellement faite par le ministère cette année).
- 3) Non qualifiés.

Nous ne rappelons pas les critères d'évaluations demeurés identiques et renvoyons au bilan/présentation de 2016.

Les résultats pour la session 2019 sont les suivants :

- 276 dossiers de MCF (dont 253 examinés, 29 hors section, 6 irrecevables et 17 non transmis). **159 dossiers ont été qualifiés** sur les 222 recevables. (122 en histoire ancienne et 100 en médiévale)

47 dossiers de PR (dont 1 hors-section, 2 non examinés, 2 irrecevables, 4 non transmis). 30 dossiers ont été qualifiés.

- 38 dossiers de PR (dont 5 non transmis). **29 dossiers ont été qualifiés**. 5 faisaient l'objet d'une requalification.

Session de qualification aux fonctions d'Enseignant-Chercheur- 21 section CNU (28 janvier-2 février 2019)

| 314 dossiers | | | |
|---------------------|--------------------|----------------------|--------------------|
| 38 PR | | 276 MCF | |
| 29 qualifiés | | 159 qualifiés | |
| Histoire ancienne | Histoire médiévale | Histoire ancienne | Histoire médiévale |
| 13 | 16 | 92 | 67 |

En ce qui concerne les CRCT, l'examen des candidatures s'est passé à la suite de la session de qualification, toujours afin de permettre aux universités d'anticiper le remplacement des bénéficiaires.

4 CRCT au total pouvaient être accordés. Nous avons reçu les candidatures de 16 MCF et de 7 PR. **3 CRCT** ont été attribués à des **MCF**, tous 3 antiquisants (l'an dernier ils avaient été attribués à 3 médiévistes) et 1 pour un PR antiquisant.

Nous rappelons que les dossiers doivent être soignés, précis et ne sauraient être des copies de dossiers de promotion.

Session des promotions (20-22 mai 2019)

• En ce qui concerne les MCF, sur les 15 candidats à la classe exceptionnelle, 7 ont été promus (5 en médiévale, 2 en ancienne).

Sur les 37 candidats à la hors-classe, 12 ont été promus (8 en médiévale, 4 en ancienne).

• Du côté des PR, il faut souligner que sur 25 dossiers vers la 1^{ère} classe, 18 ont été déposés par des antiquisants (contre 7 médiévistes). Sur les 26 dossiers vers la Ex1, 17 ont été déposés par des antiquisants (contre 9 médiévistes). Enfin, sur les 12 candidats vers la Ex2, on compte 6 dossiers d'antiquisants et 6 dossiers de médiévistes.

| PROMOTIONS | |
|-------------------------------|--|
| Professeurs | |
| 3 Ex2 12 dossiers | 2 antiquisants 1 médiéviste |
| 5 Ex1 26 dossiers | 2 antiquisants 3 médiévistes |
| 7 C1 27 dossiers | 5 antiquisants 2 médiévistes |
| Maîtres de conférences | |
| 12 HC 37 dossiers | 4 antiquisants 8 médiévistes |
| 7 Classe Ex. 15 dossiers | 2 antiquisants 5 médiévistes |

Session des PEDR et suivi de carrière (2-3 septembre 2019)

Comme l'année dernière, le contingentement A B C pour l'attribution de la PEDR s'est fait par corps, les candidatures des MCF étant traitées par conséquent indépendamment de celles des PR. Elles étaient plus nombreuses et les MCF ont donc obtenu davantage de primes. On note d'ailleurs une chute importante des demandes du côté des PR.

• 37 dossiers de MCF (contre 30 l'an dernier) ont été reçus (+7 par rapport à l'année précédente), donc 7 A, 11 B, 19 C et D. Les antiquisants ont été plus nombreux à candidater (24 antiquisants contre 13 médiévistes), ce qui explique le nombre élevé de PEDR chez les antiquisants.

• 29 dossiers de PR (contre 57 l'an dernier) ont été reçus, donc 6 A, 9 B et 14 C et D. Les antiquisants ont également été plus nombreux à candidater (19 dossiers contre 10 dossiers de médiévistes).

Dans un souci de clarté, nous rappelons que :

1) Le contingentement est une règle nationale, ministérielle (20% de A, 30% de B, 50% de C)

2) Le CNU n'émet qu'un avis consultatif et que ce sont les universités qui décident de suivre ou non l'avis du CNU et d'attribuer ou non la prime.

3) Les lettres attribuées correspondent aux évaluations suivantes :

A : De la plus grande qualité

B : Satisfait pleinement aux critères

C : Doit être consolidé en vue d'une prime

D : Irrecevable (la lettre D signifie que le dossier n'est pas correctement rempli)

4) La lettre finale n'est pas une synthèse des 4 lettres attribuées pour évaluer respectivement les **P**ublications, l'**E**ncadrement, la **D**iffusion, les **R**esponsabilités. Elle s'adapte à l'effet de cohorte pour faire émerger les meilleurs dossiers. Ainsi, un collègue peut très bien recevoir 2 A et 2 B et se retrouver en C, ce qui doit être considéré non comme une sanction, mais comme un simple effet mathématique, si pénible soit-il.

5) Les critères valorisés par la section sont, dans l'ordre, les publications, les responsabilités, l'encadrement et la diffusion. Au sujet des publications, la production d'une monographie scientifique et l'édition d'ouvrages scientifiques collectifs pèsent évidemment dans l'évaluation.

Comme l'an passé, la politique du CNU pour l'attribution des PEDR, comme pour les promotions et les CRCT a été de privilégier **la qualité des dossiers** sans tenir compte des disciplines (Moyen Âge, Ancienne, Archéologie, Histoire, Histoire de l'Art) et en pondérant par l'ancienneté dans le grade en ce qui concerne les promotions. Là aussi, tous les dossiers font l'objet d'une double évaluation, les PR n'étant évalués que par des collègues de rang A.

Les résultats de cette année sont les suivants :

PEDR

| 29 PR | | 37 MCF | |
|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|
| Histoire ancienne | Histoire médiévale | Histoire ancienne | Histoire médiévale |
| 19 dossiers | 10 dossiers | 24 dossiers | 13 dossiers |
| 3A | 3A | 6A | 1A |
| 7B | 2B | 5B | 6B |

Suivi de carrière

La section n'a pas varié de position ; elle siège, examine les dossiers transmis (10 cette année ; 1 PR et 9 MCF), pour vérifier que des difficultés particulières n'y sont pas évoquées, mais elle est fondamentalement opposée à la procédure telle qu'elle est prévue, c'est-à-dire une évaluation récurrente obligatoire des collègues sans contrepartie pour les établissements ni le ministère.

Cette année les élections ont porté une nouvelle équipe d'élus. Les médiévistes élus titulaires qui vous représenteront seront :

- pour le rang A : Sylvie Joye, Nathalie Gorochov, Xavier Hélyary, Anne-Marie Helvétius, Laurent Feller et Jean-Louis Gaulin.

- pour le rang B : Damien Carraz, Emmanuel Huertas, Marie Dejoux, Claire Angotti, JeanThibault, Carole Dubois Avignon, Noëlle Deflou Leca.

Nous resterons bien évidemment à votre disposition pour davantage d'informations sur les résultats de l'année 2019. Nous avons pris à cœur notre tâche et avons servi les intérêts de notre corporation avec constance, sérieux et application, dans la mesure des moyens attribués par un

ministère peu enclin à entendre nos revendications.

Le bureau de la 21^e section a en particulier participé avec constance aux discussions de la CP-CNU (commission permanente), notamment au groupe de travail constitué sous l'égide du ministère au sujet des dites « disciplines rares » ou « à petits effectifs », parmi lesquelles certaines spécialités de la 21^e section peuvent se reconnaître. La dernière assemblée de la CP-CNU a par ailleurs alerté les élus sortants sur le contenu des rapports des groupes de travail préparant la loi de programmation de la recherche 2020.

Nous vous remercions pour votre confiance et vous prions, chères et chers collègues, de recevoir nos salutations les plus cordiales,

Élodie Lecuppre-Desjardin (PR Université de Lille)
& Julie Claustre (MCF-HDR Université de Paris I Panthéon Sorbonne)

Après une pause le comité se réunit, à 14h30 pour l'**élection du nouveau bureau**.

La liste des candidats est donnée par Antoine Destemberg, qui invite ces derniers à se présenter rapidement, à l'exception d'Isabelle Guyot-Bachy, Dominique Stutzmann et Sandrine Victor, qui n'ont pu être présents en raison notamment de jurys de thèses.

- Président : Dominique Valérian
- Vice-présidentes : Aude Mairey / Isabelle Guyot-Bachy
- Secrétaire général : Damien Coulon
- Secrétaire générale adjointe : Sandrine Victor
- Trésorier : Stéphane Péquignot
- Trésorier adjoint : Alexis Charansonnet
- Responsable des publications : Élisabeth Luset
- Responsable adjointe des publications : Lucie Malbos
- Responsable de la communication numérique : Dominique Stutzmann
- Responsable adjoint de la communication numérique : Mathieu Eychenne

Membres du comité ayant pris part au vote : Élodie Lecuppre-Desjardin (Lille), Jens Schneider (Paris-Est Marne-la-Vallée), Mathieu Eychenne (Paris 7 Diderot), Xavier Héлары (Lyon 3), Franck Collard (Nanterre), Alain Provost (Arras), Claire Angotti (Reims), Anne-Marie Helvétius (Paris 8), Lucie Malbos (Poitiers), Federica Masè (Évry), Marie-Anne Polo de Beaulieu (EHESS), Émilie Rosenblich (Franche-Comté), Christine Barralis (Lorraine), Alexis Grélois (Rouen), Emmanuel Grélois (Rennes 2), Jean-Baptiste Delzant (Aix-Marseille), Vannina Marchi van Cauwelaert (Corte), Geneviève Bühler-Thierry (Paris 1), Laurent Ripart (Chambery Savoie-Mont-Blanc)

Le nouveau bureau est élu à l'unanimité.

À 15h l'Assemblée générale reprend.

Dominique Valérian remercie le bureau sortant, et notamment ceux qui le quittent : Annick Peters-Custot, qui a joué un rôle moteur pour le dossier des jeunes chercheurs sans poste,

Antoine Destemberg dont le travail, souvent invisible, a été essentiel, notamment pour la lettre et ses améliorations, Joël Chandelier qui l'a secondé efficacement, Alexis Grélois qui a assumé la charge de grand argentier pendant 2 mandats et a assuré la transition avec Stéphane Péquignot en tant que trésorier adjoint, soit 9 ans au service de la SHMESP, Didier Panfili et Esther Dehoux qui ont toujours, en dépit des difficultés, permis la publication des actes dans les temps et accompagné la mise en ligne sur Openedition, Grégory Combalbert qui a nettement amélioré notre site internet et sa lisibilité. Il remercie enfin ceux qui ont accepté de rester dans le bureau, ou d'y entrer et qui viennent d'être élus ou réélus.

Il présente les chantiers du nouveau bureau, qui s'inscrivent dans la continuité des actions déjà initiées et présentées le matin :

- Action en faveur des jeunes chercheurs sans poste et du doctorat (Isabelle Guyot-Bachy prendra en charge plus particulièrement ce dossier), grâce à une meilleure connaissance des problèmes par les enquêtes menées par les sociétés d'historiens. Celle-ci devra permettre une meilleure sensibilisation aux enjeux, qui commencent à être reconnus par certains acteurs, mais sont encore trop peu suivis de concrétisations. Il faudra chercher à obtenir des avancées réelles, au-delà des discours : pour les docteurs/doctorants dans le secondaire ; pour promouvoir des débouchés du doctorat hors enseignement supérieur et recherche ; pour faciliter la diffusion d'informations sur les postes et bourses qui leur sont destinés (par les réseaux sociaux notamment).
- Concours, avec la nécessité de nous positionner sur les réformes qui vont surgir, et de continuer à défendre les programmes et la place du Moyen Âge.
- Visibilité du Moyen Âge, comme objectif en soi mais aussi comme condition nécessaire pour défendre les postes et nous faire (mieux) entendre des décideurs politiques.
 - o Nocturnes de l'Histoire, qui devraient monter en puissance
 - o Mieux faire connaître notre expertise, notamment auprès des journalistes spécialisés (envoi de l'annuaire, meilleure ergonomie de l'annuaire en ligne)
 - o Visibilité de nos formations, notamment de master, et des débouchés
 - o Dans le cadre de la science ouverte repenser la bibliographie de la SHMESP, en panne, en articulation avec Hal-SHS pour éviter des saisies multiples et donner une meilleure visibilité. D. Stutzmann prendra plus particulièrement en charge ce dossier.
 - o Renforcer les liens à l'international, ce qui doit passer par une meilleure diffusion de nos travaux

15h30 – 17h Table ronde : Quelle place pour l'histoire médiévale dans les masters ?

Animée par Joël Chandelier

Joël Chandelier présente les motivations de cette enquête auprès du comité concernant les masters : il s'agit de faire un état des lieux des masters « recherche », dans un contexte où ils semblent être en déclin, alors qu'ils sont essentiels à notre travail. Or, il apparaît que les situations sont extrêmement contrastées entre les universités.

Quelques chiffres sont d'abord présentés :

Les universités

Nombre d'institutions contactées : 61

Nombre de réponses : 50 (soit 82%)

Pas de réponse : 11

Les masters (pour 50 universités) :

Les différents masters existants :

- 65 masters en histoire
- 11 masters en histoire médiévale
- 32 masters autres intégrant de l'histoire médiévale

La situation par université :

- Pas de master en histoire : 4 (8%)
- 1 seul master général en histoire : 22 (44%)
- 1 master général en histoire et un ou plusieurs masters professionnels : 14 (28%)
- 1 ou plusieurs masters spécifiques en histoire médiévale : 10 (20%)

Nombres d'étudiants :

- Pour 50 universités :

Nombre d'étudiants en histoire médiévale (M1) : 397 => soit 8 par université

Nombre d'étudiants en histoire médiévale (M2) : 308 => soit 6 par université

- Évaluation (très) approximative totale du nombre d'étudiants pour toute la France :

Nombre total d'étudiants en histoire médiévale (M1) : **500**

Nombre d'étudiants en histoire médiévale (M2) : **390**

- Étudiants en histoire médiévale par type d'université (M1)

- Plus de 30 étudiants en histoire médiévale : 2 universités
- Entre 10 et 30 étudiants en histoire médiévale : 6 universités
- Entre 5 et 9 : 10 universités
- Entre 1 et 5 : 21 universités
- Moins de 1 : 10 universités

Remarques qualitatives

Joël Chandelier propose quelques remarques d'ordre qualitatif :

- Le rôle des masters professionnels : certains (notamment ceux concernant le patrimoine, les archives...) comportent des mémoires de recherche qui traitent d'histoire médiévale, et peuvent être de qualité équivalente (en M1 au moins). Il faudrait investir ces masters pour y promouvoir l'histoire médiévale
- Les différentes réponses ont indiqué que les masters à moins de 5 étudiants en histoire médiévale sont souvent fragiles, et potentiellement remis en cause : une tentation est alors de spécialiser ces masters, ce qui se fait souvent au détriment de l'histoire médiévale. Dans le même ordre d'idée, ces petits effectifs ont un effet négatif d'isolement pour les étudiants.

Débat

Un débat est organisé entre plusieurs responsables de masters : Vannina Marchi-van Cauwelaert (université de Corse), Émilie Kurdziel (Université de Poitiers) et Catherine Brice, responsable du master d'histoire publique de l'UPEC (Paris-Est-Créteil-Val-de-Marne). Chacune présente les problématiques particulières des universités, entre l'université de Corse où aucun master n'est prévu pour accueillir l'histoire médiévale, Poitiers où existe un master spécifique, et enfin l'UPEC où un master professionnalisant, intégrant de l'histoire médiévale, a été mis en place.

La table-ronde s'achève vers 16h30 et le président invite les participants de l'Assemblée générale à partager le pot amical.